

Contrat d'apprentissage

Notice de l'imprimé CERFA



CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS – UNIVERSITE DE LORRAINE

Rue du Doyen Urion – BP 90137 – 54601 VILLERS-LES-NANCY

03 72 74 04 20

contact@cfa-univ-lorraine.fr

www.cfa-univ-lorraine.fr

L'employeur

- **Mode contractuel de l'apprentissage**

- 1 A durée déterminée
- 2 Dans le cadre d'un CDI
- 3 Entreprise de travail temporaire
- 4 Activités saisonnières à deux employeurs

- **Type d'employeur**

Privé

- 11 Entreprise inscrite au répertoire des métiers ou au registre des entreprises pour l'Alsace-Moselle
- 12 Entreprise inscrite uniquement au registre du commerce et des sociétés
- 13 Entreprise dont les salariés relèvent de la mutualité sociale agricole
- 14 Profession libérale
- 15 Association
- 16 Autre employeur privé

Public

- 21 Service de l'État (administrations centrales et leurs services déconcentrées de la fonction publique d'Etat)
- 22 Commune
- 23 Département
- 24 Région
- 25 Établissement public hospitalier
- 26 Établissement public local d'enseignement
- 27 Établissement public administratif de l'État
- 28 Établissement public administratif local (y compris établissement public de coopération intercommunale EPCI)
- 29 Autre employeur public

Si l'employeur est en auto-assurance, il peut choisir d'adhérer au régime d'assurance chômage pour ses seuls apprentis. Il est alors totalement exonéré des contributions d'assurance chômage au titre de l'emploi de ses apprentis. Afin d'opter pour cette affiliation, cocher la case.

- **Employeur spécifique**

- 1 Entreprise de travail temporaire
- 2 Groupement d'employeurs
- 3 Employeur saisonnier
- 4 Apprentissage familial : l'employeur est un ascendant de l'apprenti
- 0 Aucun de ces cas

- **Code NAF**

Nomenclature d'activités et des produits française correspondant à l'activité principale de l'établissement d'exécution du contrat (version 2008)

- **Code IDCC**

Identifiant de la convention collective de branche appliquée par l'établissement dans le cadre de l'exécution du contrat ou à défaut de la convention d'entreprise (non adaptative d'une convention de branche) ou enfin dans le cas de certaines grandes entreprises du code du statut. Ce code peut être obtenu sur le site du ministère du Travail www.travail.gouv.fr. S'il n'y a pas de convention collective veuillez indiquer le code 9999, si la convention collective est en cours de négociation, veuillez indiquer le code 9998.

- **Effectif salarié de l'entreprise**

L'effectif renseigné est celui de l'entreprise dans sa globalité et non seulement l'effectif de l'établissement d'exécution du contrat.

L'apprenti

- Régime social

- 1 MSA
- 2 URSSAF

- Département de naissance

Indiquez le numéro du département.
Pour les personnes nées à l'étranger, indiquez 099.

- Nationalité

- 1 Française
 - 2 Union Européenne
 - 3 Étranger hors Union Européenne
- Assurez-vous que le salarié étranger, non citoyen européen, dispose au début du contrat d'un titre de séjour valable l'autorisant à travailler en France et d'une autorisation de travail délivrée dans le cadre de l'article L.5221-5 du code du travail.*

- Situation avant contrat

- 1 Scolaire (hors DIMA)
- 2 Dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) ou autre classe préparatoire à l'apprentissage (CLIPA, CPA...)
- 3 Étudiant
- 4 Contrat d'apprentissage
- 5 Contrat de professionnalisation
- 6 Contrat aidé
- 7 Stagiaire de la formation professionnelle
- 8 Salarié
- 9 Personne à la recherche d'un emploi (inscrite ou non au Pôle Emploi)
- 10 Inactif

- Parcours de formation antérieur de l'apprenti

La table « diplômes ou titres » ci-dessous est à utiliser pour compléter les champs « dernier diplôme ou titre préparé », « diplôme ou titre le plus élevé obtenu » ainsi que le champ « diplôme ou titre visé » de la rubrique « formation ».

- Diplômes et titres de l'apprenti

Diplôme ou titre de niveau bac +5 et plus

- 10 Doctorat
- 11 Master 2 professionnel /DESS/ diplôme grande école

- 12 Master 2 recherche / DEA
- 19 Autre diplôme ou titre de niveau bac +5 ou plus

Diplôme ou titre de niveau bac +3 et 4

- 21 Master 1 professionnel
- 22 Master 1 général
- 23 Licence professionnelle
- 24 Licence générale
- 29 Autre diplôme ou titre de niveau bac +3 ou 4

Diplôme ou titre de niveau bac +2

- 31 Brevet de Technicien Supérieur
- 32 Diplôme Universitaire de technologie
- 39 Autre diplôme ou titre de niveau bac +2

Diplôme ou titre de niveau bac

- 41 Baccalauréat professionnel
- 42 Baccalauréat général
- 43 Baccalauréat technologique
- 49 Autre diplôme ou titre de niveau bac

Diplôme ou titre de niveau CAP/BEP

- 51 CAP
- 52 BEP
- 53 Mention complémentaire
- 59 Autre diplôme ou titre de niveau CAP/BEP

- Dernière année ou classe suivie par l'apprenti

- 01 l'apprenti a suivi la dernière année du cycle de formation et a obtenu le diplôme ou titre
- 11 l'apprenti a suivi la 1ère année du cycle et l'a validée (examens réussis mais année non diplômante)
- 12 l'apprenti a suivi la 1ère année du cycle mais ne l'a pas validée (échec aux examens, interruption ou abandon de formation)
- 21 l'apprenti a suivi la 2e année du cycle et l'a validée (examens réussis mais année non diplômante)
- 22 l'apprenti a suivi la 2e année du cycle mais ne l'a pas validée (échec aux examens, interruption ou abandon de formation)
- 31 l'apprenti a suivi la 3e année du cycle et l'a validée (examens réussis mais année non diplômante, cycle adapté)
- 32 l'apprenti a suivi la 3e année du cycle mais ne l'a pas validée (échec aux examens, interruption ou abandon de formation)

Le maître d'apprentissage

Le maître doit justifier d'une formation et d'une expérience professionnelle minimales fixées par l'article R. 6223-24 du code du travail et encadrer au maximum 2 apprentis plus un redoublant. A ce jour, l'article R. 6223-24 du code du travail précise que le maître d'apprentissage doit :

- Soit être titulaire d'un diplôme ou titre de même niveau et dans le même domaine que celui préparé par l'apprenti, et posséder 2 ans d'expérience professionnelle dans le métier ;
- Soit posséder une expérience professionnelle d'au moins 3 ans en rapport avec le métier appris par l'apprenti.

En cochant cette case, l'employeur atteste que le maître d'apprentissage répond bien à l'ensemble de ces critères.

Le contrat

- Type de contrat ou d'avenant

Contrat initial

11 Premier contrat d'apprentissage de l'apprenti

Suite de contrats entre l'apprenti et l'employeur ou contrat conclu avec un apprenti ayant déjà effectué un contrat d'apprentissage auprès d'un autre employeur

21 Renouvellement de contrat chez le même employeur

22 Contrat avec un apprenti qui a terminé son précédent contrat auprès d'un autre employeur

23 Contrat avec un apprenti dont le précédent contrat auprès d'un autre employeur a été rompu

Avenant : modification des conditions du contrat

31 Modification de la situation juridique de l'employeur

32 Changement d'employeur dans le cadre d'un contrat saisonnier

33 Prolongation du contrat suite à un échec à l'examen de l'apprenti

34 Prolongation du contrat suite à la reconnaissance de l'apprenti comme travailleur handicapé

35 Modification du diplôme préparé par l'apprenti

36 Autres changements : changement de maître d'apprentissage, de durée de travail hebdomadaire, etc...

- Type de dérogation

11 Âge de l'apprenti inférieur à 16 ans : dérogation possible si l'apprenti a terminé sa classe de 3e et sera âgé de 15 ans avant la fin de l'année civile

12 Âge supérieur à 25 ans : cas spécifiques prévus dans le Code du Travail

21 Réduction de la durée du contrat

22 Allongement de la durée du contrat

31 Début de l'apprentissage hors période légale (plus de 3 mois avant ou après la date de début du cycle de formation)

40 Troisième contrat pour une formation de même niveau

50 Cumul de dérogations

60 Autre dérogation

- Grille de rémunération minimale (% du SMIC)

Age du jeune	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Moins de 18 ans	25 %	37 %	53 %
De 18 ans à moins de 20 ans	41 %	49 %	65 %
21 ans et plus	53 %	61 %	78 %

- La convention collective appliquée par l'employeur ou l'accord des parties peut prévoir des dispositions plus favorables en termes de rémunération.
- En cas de redoublement, la rémunération est maintenue au niveau de la dernière année.
- Pour les apprentis du secteur public, il est ajouté 20 points (cas des diplômés de niveaux III, II et I).

Cas particulier : rémunération des étudiants en Licence Professionnelle et en Master II :

Dans le cadre de la réforme LMD, la licence constitue le premier cycle de formation de l'enseignement supérieur, d'une durée de trois ans. Les apprentis entrent donc en licence professionnelle pour achever leur cycle de formation de licence. En application de l'article R. 117-7 du code du travail, **les apprentis préparant une licence professionnelle, en un an, doivent percevoir une rémunération au moins égale à la rémunération afférente à une deuxième année d'apprentissage.**

De même, un apprenti préparant un master II en apprentissage, après avoir accompli sa première année sous statut étudiant, est considéré comme ayant effectué une première année d'apprentissage. **Par conséquent, sa rémunération doit être au moins égale à la rémunération afférente à une deuxième année d'apprentissage.**

La Formation

- **Etablissement de formation**

Centre de Formation d'Apprentis – Université de Lorraine
Rue du Doyen Urion
BP 90137
54601 VILLERS-LES-NANCY
N°UAI : 0542397M

- **Niveau du diplôme ou titre visé**

Voir tableaux suivants.

- **Code du diplôme**

Voir tableaux suivants.

- **Date de début du cycle de formation**

Voir tableaux suivants.

Indiquez la date de début de la première session du cycle de formation, même si la date du début de contrat d'apprentissage est ultérieure à celle-ci.

- **Inspection pédagogique compétente**

1 éducation nationale
2 agriculture
3 jeunesse et sport

- **Inscription**

Date de validation de l'inscription au CFA

Brevets de Technicien Supérieur

Intitulé du Diplôme	Titre	Code Diplôme	Organisation	Heures	Inspection	Lieu
Métiers de l'Eau	31	32034301M	1 ^{ère} Année du 12/09/2016 au 07/07/2017	730	1	CFA
			2 ^{ème} Année du 29/08/2017 au 28/06/2018	730		

Diplômes Universitaires Technologiques

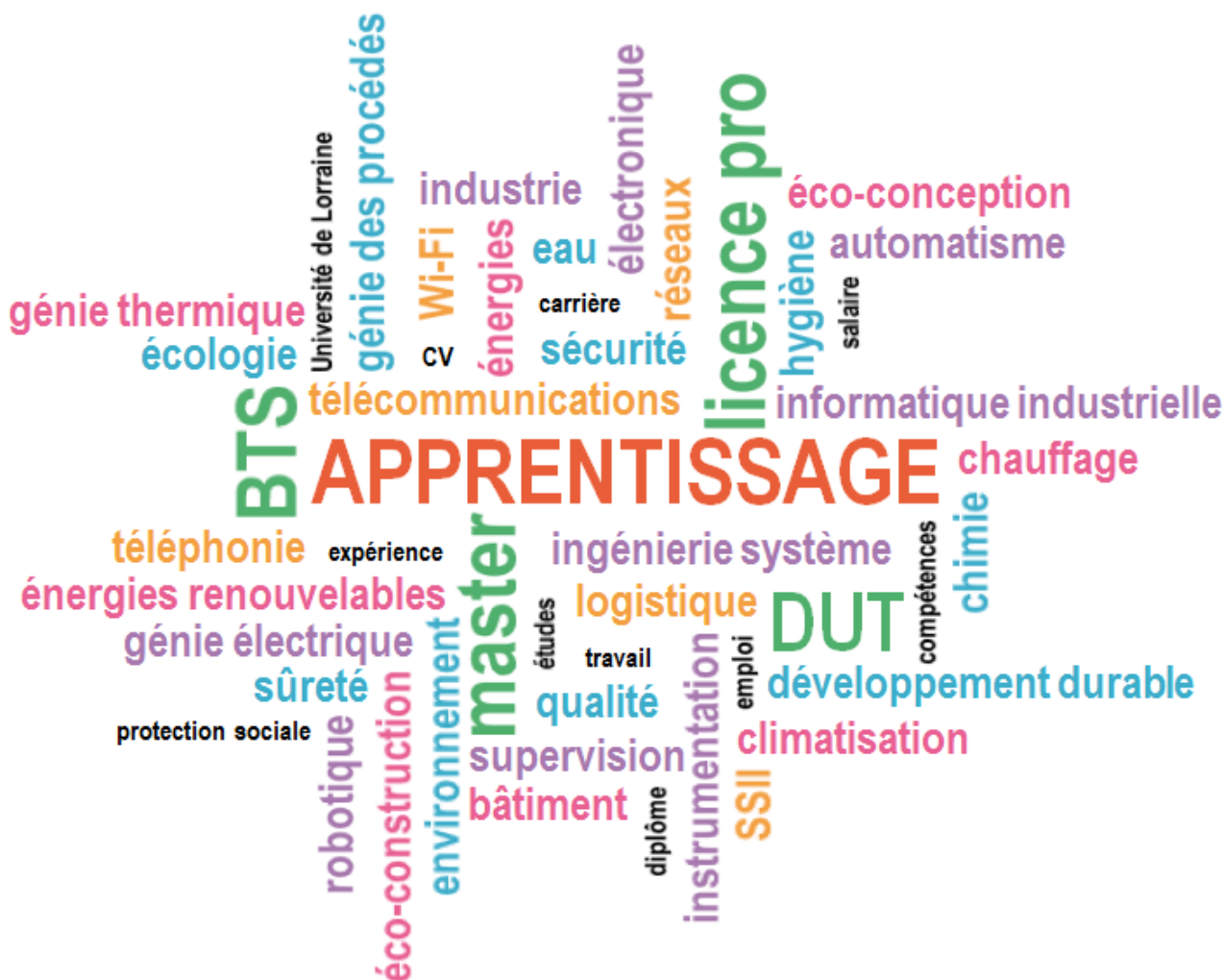
Intitulé du Diplôme	Titre	Code Diplôme	Organisation	Heures	Inspection	Lieu
Génie Electrique et Informatique Industrielle	32	35025506M	1 ^{ère} Année du 01/09/2016 au 30/06/2017	800	1	IUT Nancy- Brabois
			2 ^{ème} Année du 04/09/2017 au 28/06/2018	700		
Génie Thermique et Energie	32	35022701M	1 ^{ère} Année du 01/09/2016 au 02/06/2017	750	1	IUT Longwy
			2 ^{ème} Année du 04/09/2017 au 28/06/2018			
Réseaux et Télécommunications	32	35032608T	1 ^{ère} Année du 12/09/2016 au 23/06/2017	700	1	IUT Nancy- Brabois
			2 ^{ème} Année du 11/09/2017 au 28/06/2018	540		

Licences Professionnelles

Intitulé du Diplôme	Titre	Code Diplôme	Organisation	Heures	Inspection	Lieu
Automatisation, Instrumentation et Conduite des Procédés	23	25020133M	1 ^{ère} Année du 01/09/2016 au 08/09/2017	450	1	IUT Nancy-Brabois
Développement Durable et Energie Renouvelable	23	25022729N	1 ^{ère} Année du 05/09/2016 au 08/09/2017	530	1	IUT Longwy
Eau : Mesure et Procédés	23	25034319M	1 ^{ère} Année du 05/09/2016 au 08/09/2017	600	1	IUT Nancy-Brabois
Eau : Ressource et Infrastructures	23	25034319M	1 ^{ère} Année Du 05/09/2016 au 31/08/2017	600	1	IUT Nancy-Brabois
Éco-Conception, Éco-construction	23	25022728N	1 ^{ère} Année Du 05/09/2016 au 30/06/2017	450	1	IUT Epinal
Eco-Gestion des Energies Renouvelables, énergie électrique, environnement	23	25022728N	1 ^{ère} Année du 26/09/2016 au 07/07/2017	450	1	FST Nancy
Electro-Hydraulique	23	25011502	1 ^{ère} Année du 05/09/2016 au 08/09/2017	450	1	IUT Longwy
Génie Climatique et Froid Industriel	23	25022742M	1 ^{ère} Année du 05/09/2016 au 08/09/2017	530	1	IUT Longwy
Hydraulique Industrielle et Commandes Associées	23	25011502	1 ^{ère} Année du 05/09/2016 au 08/09/2017	450	1	UFR MIM
Intelligence Technique et Energétique du Bâtiment	23	25022729N	1 ^{ère} Année du 05/09/2016 au 08/09/2017	530	1	IUT Nancy-Brabois
Logistique – Transport Ferroviaire	23	25031124N	1 ^{ère} Année du 05/09/2016 au 30/06/2017	450	1	IUT Nancy-Charlemagne
Réseaux Sans Fil et Sécurité	23	2503260N	1 ^{ère} Année du 19/09/2016 au 01/09/2017	480	1	IUT Nancy-Brabois
Systèmes Automatisés et Réseaux Industriels	23	25025537M	1 ^{ère} Année du 05/09/2016 au 08/09/2017	450	1	IUT Nancy, Longwy, Saint-Dié

Masters

Intitulé du Diplôme	Titre	Code Diplôme	Organisation	Heures	Inspection	Lieu
Electronique Embarquée et Microsystèmes	11	13525513M	2 ^{ème} Année Du 12/09/2016 au 15/09/2017	400	1	FST Nancy
Energie Electrique	11	13525513M	2 ^{ème} Année Du 12/09/2016 au 15/09/2017	400	1	FST Nancy
Génie de l'Environnement	11	13534324R	2 ^{ème} Année Du 12/09/2016 au 15/09/2017	420	1	UFR Scifa
Ingénierie de Systèmes Complexes	11	13520106M	2 ^{ème} Année Du 05/09/2016 au 20/09/2017	492	1	FST Nancy
Mesures Energétiques pour les Energies Nouvelles	11	13511505B	2 ^{ème} Année Du 12/09/2016 au 15/09/2017	400	1	UFR Scifa
Mesure et Traitement de l'Information	11	13525513M	2 ^{ème} Année Du 12/09/2016 au 15/09/2017	400	1	UFR Scifa
Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises	11	13532675P	1 ^{ère} Année du 05/09/2016 au 26/05/2017	450	1	UFR MI
			2 ^{ème} Année du 18/09/2017 au 14/09/2018	450		
Sûreté des Procédés Industriels, Environnement et Qualité	11	13520010R	1 ^{ère} Année du 05/09/2016 au 08/09/2017	594	1	ENSIC
			2 ^{ème} Année du 11/09/2017 au 28/09/2018	403		



Centre de Formation d'Apprentis

Rue du Doyen Urion – BP 90137 – 54601 Villers-lès-Nancy
 03 72 74 04 20 – contact@cfa-univ-lorraine.fr

www.cfa-univ-lorraine.fr

